

Lobbès, le 18 juillet 2023

**Monsieur le bourgmestre,
Mesdames et Messieurs les échevins,
Mesdames et Messieurs les conseillers.**

Conformément à l'article L1122-12, alinéa 1^{er}, du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation,
nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil communal qui aura lieu

**LE JEUDI 27 JUILLET 2023 À 19 HEURES 30
AU SALON COMMUNAL (PLACE COMMUNALE DE LOBBES)**

L'ordre du jour est le suivant :

SÉANCE PUBLIQUE

- 1. Octroi d'une subvention en numéraire pour l'exercice 2023 au Syndicat d'Initiative de Lobbès - Décision - Vote**
- 2. Projet de révision du SDT (Schéma du Développement Territorial) - Pour approbation - Vote - 27 juillet 2023**
- 3. Marché public de travaux – Rénovation de l'Église de Mont-Sainte-Geneviève (Travaux de gros-œuvre et Reconstruction des charpentes et couvertures ainsi que son clocher et abat-sons) - Fixation des conditions et choix du mode de passation du marché - Pour approbation - Vote**
- 4. Approuve le procès-verbal de la séance précédente**
- 5. Questions orales**

HUIS CLOS

- 6. Personnel enseignant - Direction de l'école de Mont-Sars - Révision de la désignation à titre temporaire - Vote à bulletin secret**
- 7. Personnel enseignant - Ratification de la désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire - Vote à bulletin secret**
- 8. Personnel enseignant - Ratification de la désignation d'une institutrice primaire à titre temporaire – Vote à bulletin secret**
- 9. Personnel enseignant - Ratification de la désignation d'une institutrice primaire à titre temporaire - Vote à bulletin secret**
- 10. Personnel enseignant - Ratification de la désignation d'une institutrice primaire à titre temporaire - Vote à bulletin secret**
- 11. Personnel enseignant - Ratification de la désignation d'une maîtresse de morale, philosophie & citoyenneté à titre temporaire – Vote à bulletin secret**
- 12. Personnel enseignant - Ratification de la désignation d'un maître de néerlandais à titre temporaire – Vote à bulletin secret**
- 13. Personnel enseignant - Ratification de la désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire – Vote à bulletin secret**

En application de l'article 21 du R.O.I., le Directeur général f.f. et la Directrice financière se tiendront à votre disposition :

le mardi 25 juillet de 16 heures à 18 heures
le mercredi 26 juillet de 13 heures à 15 heures.

Si vous désirez consulter les dossiers en dehors des permanences, veuillez prendre rendez-vous avec le Directeur général f.f. au 071/59 77 31.

Nous vous adressons, nos meilleures salutations.

Le directeur général f.f.

Pierre Fontaine

Par le Collège,

Le Bourgmestre

Lucien Bauduin